



## Comité technique (CT) « 2<sup>ème</sup> avis » de l'AFB

Jeudi 16 mars 2017 (9h30 - 12h20)

Cette réunion a eu lieu en raison du vote défavorable unanime des représentants des personnels sur deux points de l'ordre du jour lors de la précédente réunion, le 3 mars 2017.

### En bref : ordre du jour et votes

#### Pour avis :

##### 1. Organisation de l'AFB

Avis *défavorable unanime* de tous les représentants des personnels présents (8), pour la seconde fois. L'avis est réputé rendu.

##### 2. Projet de décret relatif aux activités réalisées par l'Agence française pour la biodiversité avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle

Avis *défavorable unanime* de tous les représentants des personnels présents (8), pour la seconde fois. L'avis est réputé rendu.

#### Pour information :

##### 3. Point sur les recrutements dans l'AFB

##### 4. Calendrier des CT 2017. Objet et calendrier prévisionnel des groupes d'échanges.

#### Questions diverses

Les points suivants ont été discutés sur demande de la CGT Environnement :

- 5.1. Communication sur l'Intranet du 6 mars relative au CT du 3 mars 2017
- 5.2. Renouvellement des CDD arrivant à échéance début 2017
- 5.3. Retour sur la rémunération des contractuels (point 5 du CT le 3 mars 2017)
- 5.4. Suites du courrier CGT du 10 mars sur les contractuels
- 5.5. Paiement de congés du CET de 5 collègues en CDD (LIFE « Pêche à pied de loisir »)
- 5.6. Demande de remboursement de trop perçu à 12 collègues VSC en OM
- 5.7. Congés de maternité : subrogation erronée et impacts pour les collègues
- 5.8. Gestion des chèques-déjeuner au pôle de Brest

### 0. Personnes présentes

**Administration** : C. Aubel et C. Gratton (membres) + S. Gravelier, N. Toquin et A. Chauvière + R. Lalement (point 2)

**Sne-FSU** : V. Caraco, M.-M. Berthelot ; R. Arseno et A. Bonneron (visioconférence)

**Snape-Solidaires** : S. Honoré (visioconférence) ; S. Lafon et F. Kolakowski (suppléants)

**CGT Environnement** : V. Vauclin (visioconférence)

**FO** : pas de titulaire ni de suppléant disponible. D. Le Bras (expert)

Secrétaire adjoint de séance : V. Vauclin (CGT Environnement).

### 1. Organisation de l'AFB (2<sup>ème</sup> et dernier avis)

*Documents lors du CT du 3 mars 2016 (rappel)* : 3a. Projet de décision, décrivant la structure d'ensemble (13 pages). 3b. 23 fichiers comprenant un ou plusieurs organigrammes, totalisant 52 pages.

*Deux nouveaux documents de séance :*

- projet de décision (13 pages) remplaçant le document 3 a ci-dessus, comprenant la structure d'ensemble, avec quelques modifications suite aux discussions en CT le 3 mars : explication des missions des parcs naturels marins ; mention plus explicite des SD et SID, mention pour la première fois des trois unités spécialisées migrateurs (USM).

- deux tableaux récapitulatifs des effectifs par service (2 + 8 pages.)

Le débat du 3 mars n'a pas été réédité, mais les points principaux ont été rappelés.

Le Sne mentionne qu'il reste dans le texte un effet de juxtaposition des services et directions, sans lien entre eux (*NDLR : ce qui est juste*).

La CGT réaffirme que le document devrait donner les effectifs par département et service au fil du texte, plus en annexe les tableaux des effectifs reçus, car le texte ne donne aucune idée de la répartition des moyens humains. D'autre part, l'unité spécialisée lacs alpins (USL) a encore été oubliée... Globalement, on a un catalogue des missions officielles, sans fournir une image correcte de l'AFB. Idem avec la feuille de route mise sur Intranet la veille, qui n'est pas représentative et parie beaucoup sur de la com'. Bien des agents ne reconnaissent pas leur établissement dans ces documents.

Le Snape confirme et insiste sur ce dernier point. Il y ajoute le défaut de recrutement dans le corps de l'environnement, qui le marginalise et fragilise énormément les SD et SiD. Le Sne confirme ces manques d'effectifs un peu partout.

Le DG reconnaît cette distorsion mais la justifie par la nature même de l'exercice et le souhait d'une projection allant plus loin que la photographie 2017. De même, la feuille de route n'est pas le programme de travail. Il concède que l'exercice de com' n'est pas facile. Au sujet des agents du corps de l'environnement, il rencontre le lendemain la DRH du MEEM et abordera les questions de concours et de requalification des ATE en TE. Il dit être sincère dans son affirmation que la protection de la biodiversité se joue sur le terrain.

La CGT exprime un point mentionné à plusieurs reprises lors des comités de suivi AFB au cours du second semestre 2016, à savoir que l'AFB est construite sur un mensonge au départ : beaucoup plus de missions et de champs d'intervention, pas plus (et dans le futur, moins) de postes que les EP d'origine fusionnés. Soit les missions nouvelles seront intégralement à financer et à faire faire en externe, mais cela demandera au minimum du temps de travail de coordination voire d'instruction par des agents AFB actuels. Soit elles seront en partie assumées dans le plafond d'emploi actuel. Or les missions antérieures n'étaient déjà pas couvertes de manière satisfaisante, par défaut de force de travail. Equation insoluble. Le DG reconnaît les manques d'ETP (comme précédemment.)

La CGT signale que le tableau récapitulatif fourni n'a presque jamais les mêmes effectifs que les organigrammes diffusés avant le 3 mars. Si cela semble s'expliquer par le fait qu'il compte les ETPT (donc les temps partiels, ce qui n'est pas précisé) et non les postes, il y a des écarts énormes, à rectifier (ex : DR Aura : 124 vs 102).

Malgré l'affirmation de l'administration qu'un vote unanime « contre » serait négatif pour la dynamique de l'agence, les 3 OS représentées excluent de dissocier l'organisation générale des effectifs associés - ou pas ! - aux divers départements et services.

**Avis défavorable unanime** des 8 représentants des personnels, pour la seconde fois. L'avis est réputé rendu.

## 2. Projet de décret relatif aux activités réalisées par l'Agence française pour la biodiversité avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle (2<sup>ème</sup> et dernier avis)

*Documents non modifiés depuis le 3 mars* : note de présentation (1 page) suivie du projet de décret relatif aux activités réalisées par l'AFB avec l'appui du MNHN (3 pages).

L'administration rappelle que le transfert des 75 agents l'UMS Patrimoine est prévu au 1er mai 2017 et considère qu'il n'y a pas de redondance des missions avec d'autres agents AFB, mais possibilité de mieux se coordonner (exemple de difficultés passées entre l'ex-AAMP et le SPN au sujet de la Directive cadre sur la stratégie marine.) La réunion d'information des personnels de l'UMS a lieu cet AM. Le contrôle budgétaire serait d'accord pour prendre en compte le plus favorablement la rémunération antérieure des agents et retenir la prime exceptionnelle dont ils bénéficiaient. Par contre, le temps de travail s'alignera sur les 1607 h en vigueur à l'AFB.

Sur demande de la CGT, la DRH précise que 31 agents déjà en CDI seront intégrés automatiquement au « quasi statut », qu'au moins 27 CDD sur emplois dérogatoires seront CDIsés. Le reste sont en CDD sur emploi non dérogatoire (donc postes non reconductibles sans republication, avec priorité à un/une fonctionnaire s'il s'en présente).

Le Sne rappelle que les collègues de l'AFB en CDD à Brest se sentent floués.

La DRH répond que son département a d'abord travaillé avec le MNHN sur les emplois dérogatoires de l'UMS, et qu'il va maintenant travailler sur les autres CDD de l'AFB à la lumière du décret à venir, sachant que les emplois dérogatoire seront les mêmes dans le nouveau décret au 1<sup>er</sup> avril 2017 qu'à l'Onema avant, sauf un rajout (lié aux ressources génétiques.) Le DG ajoute qu'il n'y a pas de favoritisme pour le MNHN par rapport au reste de l'AFB.

La CGT demande pourquoi les premiers renouvellements de CDD à Brest sont de quelques mois et ont été calibrés afin de ne pas dépasser un total cumulé de 6 ans, et non automatiquement de 3 ans comme prévu.

L'administration répond que le contrôle budgétaire refuse de renouveler pour 3 ans et donc de CDIsiser et qu'il demande à ouvrir les postes à des fonctionnaires deux fois de suite : un contractuel ne sera recruté qu'après deux publications d'un mois infructueuses. L'administration considère avoir déjà obtenu quelque chose, à savoir l'exclusivité aux fonctionnaires uniquement pour des recrutements sur des nouveaux postes.

Nous découvrons cette information très défavorable et rétorquons à l'administration que c'est du gâchis humain pour les collègues en CDD et du coup aussi pour l'établissement, avec le risque de perte de compétences stabilisées. (NDLR : *mise en danger des collègues des établissements intégrés à l'AFB qui ne sont pas d'emblée sur des emplois dérogatoires.*)

M. Lalement intervient ensuite à la demande du DG, pour un bref complément plus « métier ». Il dit en substance qu'il compte sur la cohésion et une bonne répartition des missions semblables pour avoir une synergie et une optimisation des processus de travail, dans un but d'amélioration de la politique publique.

La CGT lui fait remarquer que ce vocabulaire omniprésent, typiquement productiviste (synergie, optimisation...) est celui qui a jusqu'ici servi à justifier des réductions de postes depuis près de 10 ans et est à l'origine de bien des souffrances au travail.

Le DG nous répond que précédemment, les agents du MNHN recevaient des commandes similaires leur arrivant du ministère et de l'AAMP, ce qui était incohérent. Cette difficulté sera résolue.

Le Sne rappelle que les agents de l'ex-SPN sont très inquiets de ce transfert et qu'il n'y a pas de fumée sans feu. D'autre part, comme dit le 3 mars, le CNRS est dans l'UMS mais n'apporte pas de moyens.

Le DG n'est pas d'accord : les agents du MNHN sont plutôt pour ce transfert et y voient un intérêt au plan catégoriel, l'opposition pour cause de perte d'expertise se trouvant hors du MNHN. Le cadre UMS a été voulu par le Muséum, car connu et rassurant. Le CNRS apporte 1 poste. L'UMS est révisable tous les 5 ans si nécessaire.

La CGT réaffirme qu'il est clair pour elle qu'il y a des doublons dans les missions, contrairement à ce qui nous a été répondu jusqu'ici. Même le directeur du MNHN l'a exprimé.

DG : s'il y en a, eh bien on réorganisera le travail sur autre chose.

CGT : au moins, c'est clair à présent.

Enfin, nous nous faisons préciser que sur les 4 millions d'€ de subvention pour délégation de service public que touche chaque année le MNHN du ministère, la quote-part des 75 agents de l'ex-SPN sera bien répercutée dans le budget de l'AFB. (*Ce qui signifie qu'au moins, ces 75 nouveaux collègues ne seront pas payés sur les redevances des agences de l'eau.*)

**Avis défavorable unanime** des 8 représentants des personnels présents, pour la seconde fois. L'avis est réputé rendu.

## 3. Point sur les recrutements dans l'AFB

*Document* : le tableau fourni au dernier CT a été enrichi et ventile les 60 recrutements par rubriques : mobilité interne fin 2016 (5), Recrutements à venir (9), en cours (24), à préciser, c'est ça dire « en cours de définition » (7) et régularisation (15).

Nous demandons que les explications fournies en séance soient écrites dans une brève note d'accompagnement qui rendrait le tableau plus compréhensible, mais la DRH préfère que les OS formulent en commun leur besoins de compléments pour limiter le nombre de demandes, compte tenu de la charge de travail actuelle dans son département.

FO explique que les collègues au pôle de Brest sont débordés et que les nombreux postes précaires ne suffisent pas : au moins un poste de plus devrait y être affecté. Le DG considère que le travail sur la définition de la SNB, les fonctions support et les DR sont les trois domaines méritant des renforts.

Le Sne souligne que beaucoup d'agents précaires ont besoins d'informations sur leur contrat. La DRH les renvoie à leur hiérarchie.

*Remarque* : le cas des CDD nouveaux n'a pas été abordé ; si un nouveau tableau des recrutements en CDD a été fourni suite à notre demande du 27 février et en CT le 3 mars, il est très peu détaillé et ne contient pas les recrutements prévus de CDD.

## 4. Calendrier des CT 2017. Objet et calendrier prévisionnel des groupes d'échanges.

*Document* : nouvelle note avec calendrier 2017, listant aussi les « groupes d'échanges » (2 pages).

La note prévoit trois autres CT en 2017 (juin, septembre, novembre), de 10 h à 16 h. La date du 1<sup>er</sup> juin devra être changée, le Sne n'étant pas disponible (pour cause d'assemblée générale.)

## 5. Questions diverses

### 5.1. Communication sur l'Intranet du 6 mars relative au CT du 3 mars 2017

La CGT repose la question du statut du résumé du CT du 3 mars paru le 6 mars sur l'intranet, qui contient des interprétations inexacts et traduit une vision peu objective, masquant l'ampleur et la nature des désaccords exprimés par les OS. Nous avons réagi le 7 mars par courriel, avec copie à tous les agents. Nous avons aussi répondu le 13 mars à la réponse bilatérale du DG reçue entre temps, en faisant copie à tous. Ce type de communication devrait pour nous être mentionné et codifié au règlement intérieur, car elle précède le CR officiel de l'administration, qui lui est prévu par les textes, relu par les OS et qui fait foi.

Le DG ne voit pas le problème : pour lui, à chacun sa communication. Nous expliquons qu'un résumé par la DG sur l'intranet n'est pas de même nature qu'un CR d'OS, qui est signé sans ambiguïté et résulte d'un mandat électif (voir l'ensemble des échanges en annexe.)

L'administration explique cette « brève » par l'obligation de publier sous un mois le résultat des votes en CT : nous demandons donc à ce que l'article sur l'intranet se limite à ça. Mais le DG ne compte pas se passer d'une communication un peu plus étoffée, tout en s'engageant à éviter les erreurs de rédaction du type de celles que nous avons relevées.

D'autre part, l'administration fait état de collègues qui se sont sentis mis en cause par notre compte-rendu du CT et pas (assez ?) défendus par leur hiérarchie en séance. Le Sne mentionne un collègue de la mission communication qui a été affecté par notre remarque ironique relative à la photo publiée. Nous expliquons avoir joint une collègue de cette direction et avoir relativisé le choix de cette photographie, et avoir clairement dit puis écrit que notre réaction portait essentiellement sur le texte de l'article épinglé.

*Remarque : l'article sur l'intranet ne semble pas avoir été modifié depuis l'échange avec le DG par courriel figurant en annexe, à l'exception du retrait de la photo.*

## **5.2. Renouvellement des CDD**

Abordé dans la discussion du point 2.

## **5.3. Retour sur la rémunération des contractuels (point 5 du CT le 3 mars 2017)**

Nous mentionnons que la décision de payer moins cher les collègues en CDD de moins de 40 ans n'est toujours pas sur l'intranet. Il nous est répondu qu'elle le sera dès signature du contrôleur budgétaire.

Nous disons que ce barème hérité de l'Onema, recoupe d'autres pratiques ou procédures reprises à l'AFB qui donnent à beaucoup de collègues une impression d'hégémonie du moule Onema (comme exprimé lors du CT le 3 mars). Le DG n'apprécie guère et cherche à réfuter ceci ; nous coupons court en disant qu'avec une décision sans base juridique de ce type, il est spécialement délicat de nous prouver que le calage sur l'Onema est la meilleure chose à faire. Nous ajoutons que comme FO (dans son compte-rendu du dernier CT), nous nous interrogeons sur une attaque au TA de cette décision illégale.

## **5.4. Suites du courrier CGT du 10 mars 2017 sur les contractuels**

Nous redisons l'urgence de répondre (par des actes) à ce que nous avons demandé dans ce courrier.

*Pour mémoire, ce courrier demandait :* l'explication des critères et conditions d'intégration dans le quasi-statut ; l'explication aux agents hors quasi-statut de leur rémunération ; l'explication sur la nature de chacun des emplois de contractuels avec possibilités de cédésation et de titularisation et l'information de chaque agent des conditions de reprise de son contrat de travail.

## **5.5. Paiement de congés du CET de 5 collègues en CDD (LIFE « Pêche à pied de loisir »)**

Nous expliquons brièvement comment un engagement, fin 2016, de payer des soldes de congés mis sur CET par 5 collègues en CDD afin de leur permettre de terminer les rapports du ce LIFE est remis en cause et fait courir le risque de ne pas boucler ce projet.

La DRH n'a pas les éléments et prévoit de revenir vers nous après examen de la situation.

## **5.6. Demande de remboursement de trop perçu à 12 collègues VSC en OM**

Réitération de notre demande faite le 3 mars en CT. L'administration déclare s'être trompée (sur les montants ?) pour les VSC en poste à Mayotte et être en train de régulariser cela. Pas de réponse pour les autres agents en VSC.

## **5.7. Congés de maternité : subrogation erronée et impacts pour les collègues**

La CGT expose le problème rencontré par plusieurs collègues suite à leur congé de maternité à compter de fin 2015 et début 2016, l'ONEMA ayant continué à leur verser leur salaire en lieu et place des indemnités de la sécurité sociale (arrêt de la subrogation à compter de 2016). Ces dernières, versées en un bloc fin 2016, ont été suivies d'un prélèvement sur salaire pour rattrapage, effectué par le service paie, sans titre de recette préalable ni la moindre information. Outre l'illégalité et la brutalité

du procédé, l'incidence en termes d'impôts et de perte d'aide des allocations familiales en 2017 est de plusieurs milliers d'euros pour certains agents. Il y a faute manifeste de l'administration.

La DRH dit n'avoir pas encore répondu aux agents qui se sont manifestés mais ne pas prendre ce problème à la légère. Elle ne pense pas qu'il y ait faute de l'administration car elle a édité une note de service début 2016, informant les agents de la fin de la subrogation et car il est normal de payer les salaires tant que le versement de la SS n'est pas effectif.

La CGT mentionne que la transmission d'informations à la SS a eu lieu après la fin des congés de maternité dans certains cas. La DRH semble considérer qu'il n'y a pas de telle démarche à faire par l'Onema.

*NDLR : l'échange en est resté là. Le plus urgent est à présent, outre la reconnaissance des erreurs commises, que les agents impactés reçoivent rapidement une attestation de l'employeur spécifiant qu'ils ont touché une somme supplémentaire par erreur de l'administration, et ceci avant la déclaration de revenus 2016, pour éviter une surimposition.*

## **5.8. Gestion des chèques-déjeuner au pôle de Brest**

L'envoi en recommandé au domicile de chaque agent, exigé par l'agent comptable, est très peu pratique et coûteux : il a donné lieu à un courrier intersyndical le 9 mars dernier.

La DRH répond que le problème est résolu, l'agent comptable ayant accepté l'envoi groupé en recommandé sur chaque site, à charge pour un responsable de faire émarger de suite les bénéficiaires.

**Annexe. Echange au sujet du résumé de la première réunion du Comité technique (séance du 3 mars 2017) publié le 6 mars sur l'intranet de l'AFB**

**De:** "CGT" <cgt@afbiobiodiversite.fr>  
**À:** "AUBEL Christophe" <christophe.aubel@afbiobiodiversite.fr>  
**Cc:** "tous cgt" <tous.cgt@afbiobiodiversite.fr>, "tous dsi" <tous.dsi@afbiobiodiversite.fr>, afb-impl3-grabels@afbiobiodiversite.fr, afb-impl2-mandon@afbiobiodiversite.fr, afb-impl1-lavalette@afbiobiodiversite.fr, aires-marines@afbiobiodiversite.fr  
**Envoyé:** Lundi 13 Mars 2017 16:24:46  
**Objet:** Votre résumé très discutable de la première réunion du Comité technique de l'AFB : désaccord avec votre réponse

Monsieur le directeur général,

Vous avez pris le temps de nous répondre ci-dessous, ce dont nous vous remercions. Nous choisissons de répondre pour notre part avec copie à tous les agents, ce sujet ne méritant pas de rester confiné.

- Vous écrivez : "*Nous savons tous qu'il y aura un CR officiel de ce CT et qu'il sera la référence après validation*". Oui mais d'expérience, ce compte-rendu paraît longtemps après la réunion. Or le résumé des "points saillants", si vous devez en éditer un sur l'intranet, aurait plus de chances d'être "bon" s'il était établi d'après ce CR complet.

- Vous dites au sujet de votre résumé et des CR établis par les OS : "*Le votre ne nous engage pas, ni le notre ne vous engage*".

Il est exact que notre CR n'engage que nous, qui avons un mandat issu d'élections et dont l'engagement pour la défense des personnels et de nos métiers est statutaire.

En revanche, prétendre que le symétrique est vrai est une erreur surprenante : votre résumé, tout comme le futur "*CR officiel de ce CT*", qui sera validé par tous ses membres (2 de l'administration, 10 des OS), les engage tous, nous inclus. Il est par définition, même bref, "*la référence*" dans l'attente du CR complet. Sauf qu'il sort dans l'urgence et n'est pas soumis à relecture contradictoire, à l'inverse de ce dernier.

Engageant tous les membres du CT, il se doit d'être, davantage que les CR des OS, **irréprochable dans sa neutralité et dans son objectivité**, ce qui n'est pas le cas ici.

- Vous ne nous accordez qu'un seul des défauts relevés : nous réitérons nos critiques sur tous les autres points surlignés (fichier remis en PJ pour les collègues qui voudraient se faire leur avis.)

- Enfin, votre message recourt plusieurs fois à l'argument d'évidence : "*Nous savons tous...., les règles sont claires pour tout le monde....*". Eh bien non, les choses peuvent être pratiquées depuis longtemps sans être ni claires, ni judicieuses. La mode des résumés éclair ("*points saillants*") est apparue à l'Onema il y a deux ans environ, pour les CT et CA, et si le principe n'en a pas été discuté à l'époque par qui que ce soit, à tort, nous avons dû à plusieurs reprises y rectifier des écrits mensongers ou erronés.

Il faut donc objectiver cette pratique et **amender le règlement intérieur du CT** (comme celui du CA) pour intégrer ces espèces de compte-rendu en mode dégradé que vous présentez comme "allant de soi" mais qui ne sont prévus et codifiés nulle part.

Dans l'intervalle, nous vous demandons des modifications à ce résumé du CT du 3 mars, et nous vous savons également gré de votre engagement "*d'apporter le plus grand soin aux prochains compte rendus*".

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

**Le syndicat national CGT-Environnement**

**De:** "AUBEL Christophe" <christophe.aubel@afbiobiodiversite.fr>  
**À:** cgt@afbiobiodiversite.fr  
**Cc:** "GRAVELLIER Sophie" <sophie.gravellier@afbiobiodiversite.fr>  
**Envoyé:** Mercredi 8 Mars 2017 21:16:33  
**Objet:** Re: Un résumé très discutable de la première réunion du Comité technique de l'AFB

Bonjour Monsieur Vauclin,

Nous savons tous qu'il y aura un CR officiel de ce CT et qu'il sera la référence après validation.

En attendant vous avez établi votre propre CR, la Direction en a fait de même.

Le votre ne nous engage pas, ni le notre ne vous engage. Je pense que les règles sont claires pour tout le monde et je ne crois pas qu'elles constituent un manque de respect au mandat de quiconque.

Vous ne partagez pas un certain nombre de choses telles qu'écrites (et je vous accorde une chose, nous n'aurions pas du mettre en avant le vœu d'une organisation plus que d'autres, nous y ferons attention) mais c'est vrai dans l'autre sens pour vos comptes rendus.

C'est sans doute inhérent au statut de ces documents, statut que chacun connaît et je pense que les lecteurs sont à mêmes de se faire leur opinion, je fais toujours la pari de l'intelligence en la matière.

Soyez sûrs que nous nous efforcerons d'apporter le plus grand soin aux prochains compte rendus que nous ferions.

Bien cordialement.

**Christophe AUBEL**  
**Directeur général**  
Tél : 01 45 14 36 01  
**Agence française pour la biodiversité**

Le 07/03/2017 à 15:09, CGT a écrit :

Monsieur le directeur général,

Nous n'avions pas l'intention de faire la publicité de la communication interne officielle de notre établissement, mais les circonstances nous y obligent (d'où copie à tous les collègues, *désolés par avance de probables doublons*). C'est en effet avec une certaine surprise que nous venons de lire sur l'intranet de l'AFB un résumé très discutable de la première réunion du Comité technique (séance du 3 mars 2017) :

<http://intranet.afbiobiodiversite.fr/actualites/information-sur-le-comite-technique-du-3-mars-2017>

Car cette mise en ligne pose problème. Nous soulignons dans **la pièce jointe** plusieurs **points litigieux**.

Passons sur le fait que la photo mise en avant ne correspond pas à cette réunion, c'est assez cocasse à l'arrivée, et soulignons que ce texte pose un problème de fond car il piétine allègrement le travail des représentants du personnel, passe sous silence ou édulcore leurs positions, résume les débats à une sauce directionnelle, met en avant les réponses de la direction, parfois à des questions qui n'ont même pas été posées. Il pose au fond **la question du respect du fonctionnement des instances de représentation**.

Ce n'est pas la première fois : pour le CA de l'AFB (séance du 21 février), un résumé du même acabit passait sous silence ce qui a été dit par un représentant du personnel et affaiblissait l'expression des élus des Antilles sur le projet de Parc Naturel Marin de la Martinique. Précédemment, à l'Onema, nous avons dû aussi démentir « publiquement » à deux reprises de tels résumés biaisés, relatifs à des séances du CT.

Rapidité, maladresse, propagande ? Peu importe, on ne veut plus de ce genre de « *Trumperie* » et nous exigeons le respect de nos mandats.

Ce résumé n'augure rien de bon en termes de communication, plus suspecte que jamais. Elle va renforcer la méfiance des agents à l'égard du contenu de l'intranet.

***Le syndicat national CGT-Environnement***

Secrétaire général :

**Vincent Vauclin**

16, route d'Isdes

45510 Vannes-sur-Cosson

Tél : 06 80 32 96 91

Retrouvez nos informations syndicales : <http://equipementcgt.fr/spip.php?rubrique649>

*Si vous désirez ne plus faire partie de cette liste de diffusion, merci de nous en informer afin que nous vous retirions.*